

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR CREATION ET POSE  
D'UNE CHICANE RUE DE BRUGES – SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de renforcer la sécurité Rue de Bruges en créant une chicane ;

Vu la proposition reçue par la société T1 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société T 1 (Z.I. de Ruitz – RD 188 – 62620 RUITZ) un devis relatif à des travaux de création et pose d'une chicane Rue de Bruges, pour un montant de 3.722,87€ TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 22 janvier 2025

DEC2025\_012



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ